

**DELIBERATION N° 2024 - 008**  
**DE LA COMMUNE DE REOTIER**  
**Séance du 29 mars 2024**

L'an deux mille vingt quatre

Et les vingt-neuf mars

A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

**Date de la convocation** : 21 mars 2024

**Nombre de Conseillers** :

**En exercice** : 11

**Présents** : 09

**Votants** : 10

**Étaient présents** : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

**Absent** : Joël GAUTHIER

**Antoine GRAZIANO a donné procuration à Roland MARSEILLE**

**Secrétaire de séance** : Michel COLLOMB

**Objet** : **Demande échange de parcelles de Monsieur GAUTHIER Joël**

Monsieur Roland MARSEILLE, adjoint, fait part au Conseil Municipal de la demande d'échange de parcelles de Monsieur GAUTHIER Joël où il propose de céder à la Commune les parcelles cadastrées section A n°19, B n°1180 pour partie et D n°472 pour une contenance totale de 4 070 m<sup>2</sup> au prix de 7 496,80 €.

La parcelle B n°1180 d'une surface totale de 1606 m<sup>2</sup>, classée en Zone ZC de la carte communale approuvée le 14 décembre 2006, sera divisée par un géomètre expert sans bornage. La partie de parcelle cédée par Monsieur GAUTHIER correspond à une surface de 300 m<sup>2</sup> à détacher à l'Ouest, le long du Domaine Public non cadastré.

La parcelle A n°19, traversée par un chemin et la parcelle D n°472 située à proximité de la fontaine pétrifiante sont classées en Zone ZnC.

**Détail des parcelles cédées à la commune** :

Section Numéro	Lieu-dit	Nature cadastrale	Nature détaillée	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Montant
A 19	Bouffard	Pré	Pâturage à 1850 m d'altitude traversé par une piste	3 650	0.12 €	438.00 €
B 1 180 pour partie	Serre Rambaud et Coste Chaude	Lande	Lande boisée en zone ZC	300	23,47 €	7 043,20 €
D 472	Rialet	Lande	Lande à proximité de la Fontaine Pétrifiante	120	0.13 €	15.60 €
				4 070	1.88 €	7 496.80 €

En contrepartie, monsieur GAUTHIER Joël souhaite recevoir les parcelles cadastrées section B n°996-1115-1117 d'une contenance de 2 546 m<sup>2</sup> au prix de 7 496.80 €. Ces surfaces traversées par une route lui permettront d'accéder à son habitation. Ces parcelles sont classées en ZnC.

**Détail des parcelles cédées par la commune :**

Section Numéro	Lieu-dit	Nature cadastrale	Nature détaillée	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Montant
B 996	Serre Rambaud et Coste Chaude	Lande	Lande boisée traversée par la voie d'accès à une habitation	290	0.55 €	159.50 €
B 1115	Serre Rambaud et Coste Chaude	Lande	Lande boisée traversée par la voie d'accès à une habitation + Aire de retournement	1 370	5.00 €	6 850.00 €
B 1117	Serre Rambaud et Coste Chaude	Lande	Lande boisée traversée par la voie d'accès à une habitation	886	0.55 €	487.30 €
				<b>2 546</b>	<b>2.94 €</b>	<b>7 496.80 €</b>

Les estimations du prix au m<sup>2</sup> tiennent compte de la qualité du foncier, de la localisation des parcelles, de l'utilisation de celles-ci (voie d'accès plus aire de retournement pour la parcelle B1115), mais également des dernières ventes réalisées sur la commune.

Il est proposé que cette opération soit régularisée par devant Maître GONNET, notaire à EMBRUN sous la forme d'un acte d'échange sans soulte. Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de Monsieur GAUTHIER.

**Après délibération, le Conseil Municipal : 10 Pour – 0 Contre – 0 Abstention.**

- **Approuve** l'exposé de Monsieur Roland MARSEILLE, adjoint
- **Accepte** les conditions de l'échange
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à l'effet de régulariser tout acte notarié et de géomètre afférent à cette affaire et généralement faire le nécessaire.

Le Maire,  
Marcel CANNAS

